ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N º 636

présenté par Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 45

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« ses dispositions »,

Les mots:

« les dispositions du cahier des charges ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.